## Attribution de temps

On a dit bien des choses au sujet du Programme énergétique national. On a dit par exemple qu'il signifiait l'arrêt de mort d'une très importante industrie et, pour reprendre les propos du député qui m'a précédé, que le pays s'en fichait éperdument. Il ne faut pourtant pas oublier que les Canadiens ont consenti d'énormes sacrifices pour que notre industrie pétrolière puisse prospérer. Les gens ont tendance à oublier combien cette industrie a bénéficié d'énormes avantages fiscaux. Je n'en éprouve aucun regret car cela lui a permis de s'étendre et de prospérer. Et si elle se porte si bien, alors qu'elle est en plein recul ailleurs dans le monde même chez nos voisins du Sud qui se heurtent à de très graves problèmes à ce chapitre, c'est parce que Petro-Canada, grâce au Programme énergétique national, joue un rôle de premier plan.

Nous devons demander au Parlement l'autorisation d'emprunter de très grosses sommes d'argent. Comme bien d'autres députés, je déplore les déficits, je regrette que nous n'ayons pas assez d'argent pour tout faire en même temps. Je trouve que depuis quelques années, le gouvernement dépense les deniers publics d'une façon fort raisonnable dans le but de réaliser un certain nombre d'objectifs. Et ainsi, ce groupe de personnes trop souvent négligées, ont pu recevoir une part juste et raisonnable de la richesse collective. Nous avons tenté de venir en aide aux personnes du troisième âge qui n'avaient pas eu l'occasion de cotiser à un régime de pension ou n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins à cet âge avancé. Nous avons voulu venir en aide à d'autres en mettant sur pied le programme d'assurance maladie et d'autres programmes semblables. Tout cela coûte beaucoup d'argent. En l'absence de ces programmes, la misère serait beaucoup plus grande aujourd'hui. Ce faisant, je voudrais parler du programme d'assurance-chômage. Le gouvernement et les contribuables canadiens sont dans une situation difficile puisque ces services restent nécessaires mais que les recettes diminuent. Pour faire face à ces besoins, nous avons dû élargir provisoirement notre déficit

Je pense que quelques-uns de ces programmes qui seront financés avec cet argent nous aideront à nous sortir de nos difficultés actuelles. L'argent servira à financer des programmes tel que le RELAIS qui aide les chômeurs dont les prestations sont épuisées, le programme d'emploi d'été et d'autres programmes de ce genre. En outre, nous serons en mesure de mettre en place l'infrastructure qui nous permettra de croître plus rapidement à l'avenir. Les fonds que nous allons consacrer par exemple au programme RELAIS, si modestes qu'ils puissent paraître, auront un effet d'entraînement. Une douzaine de personnes employées à l'exécution d'un projet dans la ville de Nipigon, effectueront des achats pour terminer leur travail créant ainsi un effet d'entraînement pour la localité. Ces crédits peuvent paraître modestes étant donné les sommes énormes dont il est souvent question ici. Cependant, pour une petite localité, quelques dollars ne sont pas à dédaigner. Ils peuvent faire la différence entre le succès et l'échec.

Je serais l'homme le plus heureux du monde si nous pouvions nous passer d'emprunter davantage. Cependant, je constate qu'il nous faut de l'argent pour faire face à nos obligations courantes, pour continuer à administrer les programmes et relancer ainsi l'économie. A mesure que s'affermira la reprise, nous pourrons alors nous occuper de réduire le déficit.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, le ministre qui est chargé de l'étude de ce projet a

dit que les députés avaient été nombreux à intervenir. J'ai eu le plaisir d'être l'un d'entre eux. Je veux maintenant dire un mot de l'attribution du temps, cet euphémisme qu'utilise le gouvernement pour parler de la clôture.

Nous, députés de l'opposition, savons pertinemment que nous sommes en l'occurrence en présence d'un mauvais projet de loi. Si seulement certains de nos vis-à-vis savaient se dégager de toute considération sectaire, ils ne manqueraient sûrement pas de s'étonner que le gouvernement réclame ainsi un pouvoir d'emprunt de 19 milliards de dollars. Nous avons amplement prouvé qu'on n'a jamais demandé d'emprunter pareilles sommes, que ce soit au Canada ou dans les autres pays qui vivent au régime parlementaire. Nous avons démontré maintes et maintes fois qu'il s'agit d'un projet de loi regrettable qui hypothèque l'avenir des Canadiens beaucoup plus que nous—que dis-je—qu'ils ne sauraient l'imaginer.

La liste n'en finit plus. C'est un véritable train de misères. Nous nous en rendons compte, et quand je dis nous, j'inclus encore une fois les ministériels de l'arrière-ban. Après tout, ils sont là pour faire preuve de sérieux et pour envisager la chose avec objectivité.

Du fait qu'il est mal conçu, ce projet de loi ne se distingue pas des autres projets de loi que le gouvernement a présentés. Bien au contraire. Et ce n'est pas parce que ce projet de loi est tout simplement regrettable que je me vois obligé d'intervenir si souvent. Il y a plus. Ce projet de loi met en effet en cause notre rôle de représentant des Canadiens. Il sape les fondements de notre régime parlementaire et fait fi des principes dont il s'inspire.

Mon collègue le député de Crowfoot (M. Malone) a parlé tantôt du roi qu'on a mis à mort en 1649. Pour autant que je me souvienne, c'est la seule fois qu'on a jugé et mis ainsi à mort un roi dans toute l'histoire de notre monarchie. Pourquoi l'a-t-on décapité? C'est parce que le roi Charles 1er avait perdu la lutte dans laquelle il s'était engagé avec le Parlement pour savoir qui devait contrôler les deniers publics. Il a fallu une guerre civile pour déterminer qu'à l'avenir, sous le régime parlementaire, le Parlement serait le seul autorisé à affecter des fonds provenant de la poche, c'est-à-dire du travail physique et intellectuel, des contribuables. Qui plus est, il ne devrait pas s'agir d'un contrôle symbolique exercé au gré de l'exécutif, qu'il s'agisse d'un monarque ou du cabinet. Les législatu dans tous les pays, jusqu'à la présentation du bill à l'étude, ont jalousement protégé leur droit d'examiner les secteurs auxquels on lui demande d'affecter des deniers publics.

## (1700)

N'oubliez pas, monsieur le Président, que je ne demande pas que ce pouvoir soit transféré à l'opposition officielle ni à l'ensemble de l'opposition. Il s'agit d'un pouvoir, d'un droit, d'un droit souverain exclusif du Parlement. Et cela nous confère à tous une lourde responsabilité, mais surtout, peut-être, aux députés du parti au pouvoir, qui ne sont pas liés par le serment ministériel. Je comprends leur point de vue et je les plains parce qu'après avoir siégé ici depuis si longtemps, je sais quelle tension ils doivent éprouver, en évaluant l'importance relative de leur double responsabilité: envers leur parti et sa longue tradition de faire passer l'exercice du pouvoir avant